

*** 2014 ***

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Assemblée de consultation tenue à la salle municipale le 13 janvier 2014 à 18 h 30 à laquelle étaient présents, Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Monsieur le conseiller Sylvain Gagnon était absent.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Monsieur Mathieu Perreault, inspecteur en urbanisme et environnement est également présent.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 196-2013

Madame Francine Bergeron, mairesse procède à la consultation relativement au projet de règlement modifiant le règlement relatif aux conditions d'obtention des permis de construction #196.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes.

Le présent règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 195-2013

Madame Francine Bergeron, mairesse procède à la consultation relativement au projet de règlement modifiant le règlement administratif #195.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes.

Le présent règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 194-2013

Madame Francine Bergeron, mairesse procède à la consultation relativement au projet de règlement modifiant le règlement de construction #194.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes.

Le présent règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 193-2013

Madame Francine Bergeron, mairesse procède à la consultation relativement au projet de règlement modifiant le règlement de lotissement # 193.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes.

Le présent règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 192-2013

Madame Francine Bergeron, mairesse procède à la consultation relativement au projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 192.

Aucun commentaire n'a été fait par les personnes présentes.

Le présent règlement est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JANVIER 2014

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 13 janvier 2014 à 19 h 30 à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon, Denis Prescott, Jacques Martial, Guy Corriveau et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation, Madame la Mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée et adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

01-01-2014

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

02-01-2014

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2013 , DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2013 ET DE L'AJOURNEMENT DU 2 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Guy Corriveau
Et résolu

Que les procès-verbaux de la séance du 2 décembre 2013, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013 et de l'ajournement du 2 décembre 2013 soient et sont adoptés dans leurs formes et teneur.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance reçue.

03-01-2014

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de décembre 2013 tels que lus, les chèques numéro 10 667 à 10 730 inclusivement, les déboursés incompressibles, les salaires et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution ainsi que les comptes à payer d'une somme de 240 889.68 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures.

Mairesse

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

04-01-2014

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que le dépôt du rapport de l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2013 soit et est accepté dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

05-01-2014

PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES MUNICIPALITÉS ENGAGÉES DANS LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité autorise la directrice générale à faire une demande dans le cadre du Programme des projets d'infrastructures des municipalités engagées dans la démarche municipalité amie des aînés (MADA) pour la construction d'un sentier pédestre au terrain municipal.

Que la municipalité de Mandeville accepte ledit projet et s'engage à fournir tous les documents nécessaires afin que la demande soit considérée aux fins d'analyse et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée à l'unanimité.

06-01-2014

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité autorise la directrice générale à faire une demande dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour des travaux d'infrastructures au bureau municipal.

Que la municipalité de Mandeville accepte ledit projet et s'engage à fournir tous les documents nécessaires afin que la demande soit considérée aux fins d'analyse et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée à l'unanimité.

07-01-2014

FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT (FCD)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale à faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de Fonds conjoncturel de développement dans le but d'acquérir un immeuble.

Que la municipalité accepte ledit projet tel que déposé et s'engage à fournir tous les documents nécessaires afin que la demande soit considérée aux fins d'analyse et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Adoptée à l'unanimité.

08-01-2014

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
(ADMQ)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise le renouvellement de la cotisation annuelle 2014 de l'ADMQ pour la directrice générale d'une somme de 611.00 \$ plus les taxes incluant l'assurance caution.

Adoptée à l'unanimité.

09-01-2014

SPA NATUR'EAU

Attendu que le Spa Natur'Eau sollicite la collaboration financière de la municipalité pour une somme de 2 500 \$ pour la promotion de leur entreprise en 2014;

Attendu que les pouvoirs de subvention d'une municipalité sont limités par la Loi;

En conséquence,
Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne peut donner suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

10-01-2014

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE

Le CPSL sollicite notre aide financière d'une somme de 200 \$ afin d'offrir des services de qualité dans la région.

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne peut donner suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

11-01-2014

AMÉLIORER LE PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL CANADIEN

Attendu qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

Attendu que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

Attendu que le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

Attendu que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander : 1) que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole* du service postal canadien; 2) que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Mettre en place un médiateur indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

Adoptée à l'unanimité.

12-01-2014

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que les immeubles dont les taxes demeurent impayées pour l'année 2012 en date du 20 mars 2014 soient envoyés à la MRC de D'Autray pour la vente pour taxes.

Que la municipalité de Mandeville accepte de retirer de la vente pour taxes tous les immeubles pour lesquels les arrérages de l'année 2012 seront entièrement payés ainsi que les intérêts et les frais connexes.
De mandater au besoin les notaires Coutu & Comtois afin de vérifier les titres de propriété desdites ventes pour taxes.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à se porter acquéreuse pour et au nom de la municipalité de Mandeville des immeubles lors de la vente pour taxes.

Adoptée à l'unanimité.

13-01-2014

PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Attendu que partout au Québec des ménages locataires, soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordables;

Attendu que des ménages de notre municipalité ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers

Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois.

Que la municipalité demande au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux.

Que la municipalité demande au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

Que la municipalité transmet une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

Adoptée à l'unanimité.

RÈGLEMENTATION

14-01-2014

RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2013

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 334-2004 CONCERNANT LA SIGNALISATION ROUTIÈRE.

CONSIDÉRANT QUE le Code de la sécurité routière (L.R.Q., CH.c.-24-2) accorde à la municipalité des pouvoirs d'intervention en matière et de contrôle des chemins publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du 2 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DENIS PRESCOTT

APPUYÉ PAR MONSIEUR SYLVAIN GAGNON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ, DÉCRÉTÉ ET ÉTABLI CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'annexe « A » Arrêt/stop du règlement numéro 334-2004 est modifiée afin d'y ajouter ce qui suit :

- Deux (2) arrêts sur la 12^e Avenue en face de la 3^e Avenue du Parc Roco de chaque côté du chemin;
- Un arrêt entre la 14^e Avenue et la 12^e Avenue au sud-ouest de la 3^e Avenue du Parc Roco;

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Mairesse

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

15-01-2014

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT # 196-2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le deuxième projet du règlement # 196-2013 modifiant le règlement relatif aux conditions d'obtention des permis de construction #196, le tout tel que déposé.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-2014

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT # 195-2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le deuxième projet du règlement # 195-2013 modifiant le règlement administratif #195, le tout tel que déposé.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

17-01-2014

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT # 194-2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le deuxième projet du règlement # 194-2013 modifiant le règlement de construction #194, le tout tel que déposé.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

18-01-2014

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT # 193-2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le deuxième projet du règlement # 193-2013 modifiant le règlement de lotissement, le tout tel que déposé.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

19-01-2014

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DU RÈGLEMENT # 192-2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville adopte le deuxième projet du règlement # 192-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 192, le tout tel que déposé.

Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

VOIRIE

20-01-2014

DÉNEIGEMENT ZEC DES NYMPHES - DEMANDE D'APPUI

Sollicitent l'appui financier de la municipalité afin de permettre le déneigement sur près de 3 kilomètres de route reliant le rang Mastigouche et le lac des Bourques.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville ne donne pas suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité.

21-01-2014

AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 259-07-2013

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville amende la résolution portant le numéro 259-07-2013 à l'effet que la dépense du dynamitage au lac Sainte-Rose soit payée à même la subvention de la TECQ 2010-2014.

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

22-01-2014

POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS - PLAN D'ACTION

Considérant que le plan d'action triennal est joint à la présente résolution;

Considérant qu'il y aura une consultation publique visant les aînés et une concernant les familles en février 2014 afin de présenter le plan d'action triennal adopté par le comité de la politique familiale et des aînés;

Considérant que le présent document n'est qu'un outil de travail et pourrait être sujet à des modifications suite aux consultations publiques;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la municipalité de Mandeville approuve le plan d'action tel que déposé par le comité de la politique familiale et des aînés dans sa forme et teneur.

Adoptée à l'unanimité.

23-01-2014

CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON INC.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville verse à la Chambre de Commerce Brandon inc. un montant de 3 025.00 \$ pour le financement du bureau d'information touristique et 2 000.00 \$ pour le loyer pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité.

24-01-2014

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL (AQLM)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Monsieur André Desrochers
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion à l'Association Québécoise du Loisir Municipal (AQLM) pour l'année 2014 d'une somme de 302.53 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

25-01-2014

ASSOCIATION DES CAMPS DE JOUR DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville renouvelle l'adhésion à l'Association des camps de jour du Québec pour l'année 2014 d'une somme de 125 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

26-01-2014

CREVAL – SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Considérant que la persévérance scolaire est un enjeu important pour le développement de la municipalité de Mandeville;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville désire s'inscrire au CREVAL pour la semaine de la persévérance scolaire qui aura lieu du 10 au 14 février 2014.

Adoptée à l'unanimité.

27-01-2014

CLUB MOTONEIGE ST-CHARLES – DEMANDE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon
Appuyé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accorde un appui financier d'une somme de 200.00 \$ au Club motoneige St-Charles pour l'entretien et l'amélioration de la sécurité dans les sentiers.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

28-01-2014

HYDRO-QUÉBEC

Attendu qu'une panne électrique est survenue dans la municipalité de Mandeville le 2 janvier 2014;

Attendu que le service de réparation d'Hydro-Québec est intervenu afin de régler cette situation;

Attendu que plusieurs résidents ont été privés d'électricité pendant plus de 22 heures;

Attendu que la municipalité a été dans l'obligation de déclencher les mesures d'urgence afin de venir en aide aux citoyens privés d'électricité;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville manifeste son insatisfaction concernant le service de réparation d'Hydro-Québec lors de la panne électrique du 2 janvier 2014 à l'effet que les travaux ont été effectués dans un délai beaucoup trop long.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

29-01-2014

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Martial

Appuyé par le conseiller Monsieur Denis Prescott

Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : # 03-01-2014, 08-01-2014, 23-01-2014, 24-01-2014, 25-01-2014 et 27-01-2014.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière

.....

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde, directrice générale
et secrétaire-trésorière**